

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre le dix octobre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le 02 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire.



PRESENTS : Mme M.J.RUSKONE- M. J.WATIER – M.D.DUFAU -M.S.GILBERT- Mme L.LESBATS – Mme C.LACOSTE –Mme S.CHAMPILOU - M. T. LAMARQUE – M. F.PEHAU- M.T.DEVERT- Mme E. TROUILLET - M. C. VIGNEAU- M.G.NAPIAS- M..Guy VILLENAVE- Mme I. LESBATS- Mme Virginie DOUET- M. S. LABAT

Absent : Mme I. DUPONT, Mme C.GUILLET donne procuration à M. J.WATIER,
Mme CHAMPILOU est élue secrétaires de séance.

Membres en exercice : 19 Présents : 17 Pouvoir : 1

OBJET : Tarifs applicables au camping municipal pour la saison 2025

M. le Maire propose la tarification ci-dessous

	Basse saison 01/05 au 15/06 12h et 15/09 au 30/09 12h		Moyenne saison 15/06 au 03/07 12h et 04/09 au 15/09 12h		Haute saison 03/07 au 04/09 12h	
	Tarif H.T.	Tarif T.T.C.	Tarif H.T.	Tarif T.T.C.	Tarif H.T.	Tarif T.T.C.
Camping						
Forfait emplacement + voiture (1 à 2 personnes)	10.77	11.85 €	16.95	18.65 €	34.32	37.75 €
Forfait emplacement électrique + voiture (1 à 2 personnes)	17.32	19.05 €	23.45	25.80 €	40.68	44.75 €
Personne supplémentaire	4.18	4.60 €	5.23	5.75 €	9.82	10.80 €
Enfant supplémentaire (- de 13 ans)	2.14	2.35 €	3.09	3.40 €	5.82	6.40 €
Voiture supplémentaire	2.05	2.25 €	2.36	2.60 €	5.09	5.60 €
Animal (avec vaccin antirabique : carnet de vaccination exigé)	2.73	3.00 €	3.55	3.90 €	5.36	5.90 €
Garage mort (place électrique ou non) (garage mort : payable tous les jours en juillet et août et payable seulement les samedis et dimanches des mois de mai, juin et septembre pour séjours sans résa)	11.82	13.00 €	15.45	17.00 €	23.64	26.00 €
Location FRIGOBOX	2.92	3,50 €	3.08	3,70 €	3.17	3,80
Caution Matériel (Clé frigo, adaptateur prise, casier, petit matériel locatif)	25.00	30.00 €	25.00	30.00 €	25.00	30.00 €
Caution Lodges (dégâts et/ou nettoyage localifs)	37.50	45,00 €	37.50	45,00 €	37.50	45,00 €
Aire de camping-cars						
Forfait Camping-Cars (1 à 2 personnes) – 1 seul véhicule par place	11.14	12.25 €	13.00	14.30 €	26.77	29.45 €
Personne supplémentaire	4.18	4.60 €	5.23	5.75 €	9.82	10.80 €
Enfant supplémentaire (-13 ans)	2.14	2.35 €	3.09	3.40 €	5.82	6.40 €
Animal (avec vaccin antirabique à jour : carnet de vaccination exigé)	2.73	3.00 €	3.55	3.90 €	5.36	5.90 €
Forfait services (2h)	3.91	4.30 €	5.09	5.60 €	7.00	7.70 €
Groupe SURF (Zone S)						
Une personne tarif S	5.05	5.56 €	6.27	6.90 €	11.86	13.05 €

BB de – de 1 an gratuit – Chien thérapeutique gratuit (justificatif à présenter)

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le 14/10/2024

ID : 040-214001570-20241014-DEL_51_2024-DE



Location Lodge (samedi au samedi) tarif à la semaine

Du 10/05 au 07/06 Du 13/09 au 20/09	Du 07/06 au 14/06 Du 06/09 au 13/09	Du 14/06 au 21/06	Du 21/06 au 05/07 Du 30/08 au 06/09	Du 05/07 au 30/08	
Cyrus 311 € TTC (282.72 € HT)	Cyrus 383 € TTC (348.18 € HT)	Cyrus 473 € TTC (430.00 € HT)	Cyrus 648 € TTC (589.09 € HT)	Cyrus 990 € TTC (900.00 € HT)	
Location Lodge (mercredi au mercredi) tarif à la semaine					
Du 07/05 au 11/06 Du 10/09 au 17/09	Du 11/06 au 18/06 Du 03/09 au 10/09	Du 18/06 au 25/06	Du 25/06 au 09/07 Du 27/08 au 03/09	Du 09/07 au 27/08	
Cyrus 311 € TTC (282.72 € HT)	Cyrus 383 € TTC (348.18 € HT)	Cyrus 473 € TTC (430.00 € HT)	Cyrus 648 € TTC (589.09 € HT)	Cyrus 990 € TTC (900.00 € HT)	
(week-end, deux nuits) 170€ TTC(154.55€ HT), la nuit supplémentaire 70€ TTC(63.64€ HT)					

tarif "Week-end " :

Dans la limite de 4 nuits maximum en pleine saison, (au-delà : tarif semaine appliqué)

Les locations à la semaine sont prioritaires en haute saison.

M. le Maire précise qu'il est accordé au personnel de l'Office National des Forêts et à leur famille au sens strict*, la gratuité du séjour, hors taxe de séjour. * Famille au sens strict = épouse et leurs enfants (y compris enfants de plus de 18 ans. Ceci à condition que la personne travaillant à l'ONF soit présente pendant toute la durée du séjour. La personne ONF doit présenter sa carte professionnelle. Le personnel retraité ONF peut également profiter de cet avantage. Ce tarif est programmé sur 4 places définies. Le Conseil Municipal approuve également les conditions générales de vente et le règlement intérieur qui seront publiés sur le site Internet du Camping Municipal.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Jean WATIER et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'approuver la modification de la grille de tarification ci-dessus applicable pour la saison 2025.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire.
Gérard NAPIAS

La secrétaire de séance
Sabine CHAMPILOU

